

UNE INTIME CONVICTION

Télérama'

Le réalisateur s'inspire de faits réels — la disparition de Suzanne Viguiet et le deuxième procès, en 2010, de son époux, défendu par Eric Dupond-Moretti —, mais ajoute un beau personnage inventé : Nora, jurée lors du procès en appel, animée d'une intime conviction si puissante qu'elle s'impose au défenseur pour l'aider sur le dossier, de jour comme de nuit, sacrifiant sa propre vie. Une sorte d'Erin Brockovich sans sourire.

Au-delà des scènes de tribunal, immersives et fidèles à la procédure judiciaire française (pas d'« objection votre honneur ! » à l'américaine), le film captive en s'attachant à la quête de vérité compulsive de cette justicière ordinaire, avec une mise en scène toute en pulsations nerveuses. Qui, de Marina Foïs, proche de la transe, ou d'Olivier Gourmet, royal dans la robe du célèbre avocat, est le plus impressionnant ? Verdict impossible.

FILM DE CULTE

Jacques m'a tuer

Un genre délaissé en France: le film de procès. Voilà à quoi Antoine Rimbault s'attaque pour son premier long-métrage, inspiré par une affaire judiciaire qu'il a suivie aux premières loges. Pour décortiquer l'accusation contre Jacques Viguiet (un Laurent Lucas minéral et effacé, presque muet), accusé d'avoir tué son épouse dont le corps n'a jamais été retrouvé, Rimbault adopte le point de vue d'un personnage fictif, Nora (Marina Foïs, très bien). Cette proche de la famille veut à tout prix que le doute bénéficie à l'accusé — quitte à troquer elle-même le doute pour les certitudes. Un questionnement moral classique pour un film judiciaire, mais qui est ici transcendé par la richesse des rebondissements (aucun scénariste n'aurait osé inventer le personnage de l'amant de la victime, un génial Philippe Uchan) et la sécheresse des partis-pris, en mise en scène comme en montage. Le réalisateur ose le *proceduralet* respecte la vérité des assises telles qu'on les connaît en France avec une rigueur de point de vue admirable. En collant aux basques de Nora et d'Eric Dupont-Moretti (Olivier Gourmet, parfait en grizzly doux), il fait fi des flash-backs pour se focaliser sur la vérité kaléidoscopique des témoins à la barre. Dans un monde de polars tièdes, où les producteurs et financiers n'ont pour réflexes pavloviens que de décréter que les films-dossiers "sont trop sur les faits" ou feraient "un bon téléfilm", Rimbault assume un film de cinéma verbeux et méticuleux et, fort de son passé de monteur, le rend trépidant grâce à son sens de la précision, de la fluidité et du rythme.

LE PETIT BULLETIN

Le doute à l'ombre

Accusé d'avoir tué sa femme, Jacques Viguiet se terre dans un mutisme coupable. Nora le croit si viscéralement innocent qu'elle convainc Me Dupond-Moretti de le défendre, se dévouant sans relâche pour trouver des preuves le disculpant, au risque de polluer la procédure par son action...

Il est peu fréquent sous nos latitudes de voir une affaire judiciaire aussi promptement adaptée sur les écrans français, et ce en conservant les noms des protagonistes. Le fait que le réalisateur ait été proche du dossier n'y est pas étranger, mais ne doit rien enlever aux mérites de ce qui constitue son premier long-métrage. Un film de procédure et de prétoire répond en effet à un strict protocole : il se doit de reproduire la théâtralité de la liturgie judiciaire tout en intégrant son jargon et ses pesanteurs — qui en amenuisent sérieusement la dramaturgie.

Rimbault use d'un "truc" pour dynamiser son film : l'invention de Nora, investigatrice parallèle, agissant comme les auxiliaires de la défense dans le monde anglo-saxon. Son action sur la narration (et globalement positive sur le verdict) repose la question d'une refonte du système judiciaire.

Lisibles, compréhensibles voire pédagogiques, la procédure puis le dénouement laissent la place au doute et sont du pain bénit pour les comédiens, au premier chef desquels il convient de saluer encore Olivier Gourmet, Dupond-Moretti façon ours, et Laurent Lucas, interprète idéal d'un accusé camusien absent de lui-même.